PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

Maison des Services Publics
Boulevard Simon Batlle
66400 Céret
Tel : 04.68.87.43.24
Fax : 04.67.87.37.89

RELEVE DE DECISION

Objet : Commission "Développement économique - Emploi - Formation du Comité de Bassin d'emploi"
Date : 26 Juillet 2017
Lieu : CERET- résidence de la sous-préfecture
Rédigé par : Carine GONZALEZ
Diffusion : Membres de la commission
Pièces jointes : Diaporama diffusé lors de la réunion

Présents :

Jacques COLOMINES	Directeur DIRECCTE 66
Rose-Marie ROE	Directrice adjointe DIRECCTE 66
Meritxell MANENT	Coordinatrice Mission Locale Jeunes, antenne de Elne
Mireille HANNET	Pôle emploi Argelès-sur-Mer
Jean-Louis BERTRAND-DE-BALANDA	Chef de service – Chambre d'agriculture 66
Robert FORES	Président CDPTS 66
Philippe LENGLET	Direction Développement Economique-Communauté de communes du Haut-Vallespir Sud Canigo.
Yves NGOMA	Directeur Pôle Emploi Céret
Philippe KERAUFFRET	Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris
Brigitte DE CAPELE	Elue CPDTS - CPME
Louis CASEILLES	Conseiller de la Communauté de communes du Haut-Vallespir
René BANTOURE	Président de la Communauté de communes du Haut-Vallespir
Antoine ANDRE	Président du Pays Pyrénées Méditerranée
Carine GONZALEZ	Directrice du Pays Pyrénées Méditerranée
Cédric BORG	Chargé de mission du Pays Pyrénées Méditerranée

Excusés :

Gilles GIULIANI	Sous-préfet de l'arrondissement de Céret
Rémy ATTARD	Vice-président en charge de l'Administration générale, Urbanisme, ZAE et de la communication – Communauté de communes des Aspres
Sylvia PENA	DGS de la Communauté de communes des Aspres
Nicole VILLARD	Vice-présidente en charge du développement économique – et Maire de Le Boulou
Bruno FERRARIS	Chargé de mission Développement Economique - Communauté de communes du Vallespir
Patrick RAULT	Directeur Centre AFPA Perpignan
Éric GORSE	Responsable de formation AFPA Perpignan
René SICART	Elu UPA
Hervé MONTOYO	Représentant UMIH66
Andrée PIRIOU	Déléguée FO
Pierre LACREU	Délégué CFDT
Thierry CASADESSUS	Responsable de l'antenne CCI de Céret
Michèle PAYRO	Sous-préfecture de Céret

RELEVE DE CONCLUSIONS

Ordre du jour

Introduction Antoine ANDRE
Introduction Jacques COLOMINES- directeur - UT 66 DIRECCTE
- Bilan des actions 2016
- Programme d'actions 2017
- Echanges et présentation d'actions ou projets des partenaires du territoire.

Compte-rendu de réunion

Jacques COLOMINES souligne que le Pays Pyrénées Méditerranée est le seul en ex-Languedoc Roussillon à avoir gardé l'agrément CBE. En région Occitanie 5 CBE existent encore dont le PPM. La subsistance d'un tel dispositif tient aux territoires à enjeux fort qui, avec les partenaires sociaux et les élus, ont la volonté de construire un projet territorial décliné en plan d'actions. C'est ainsi la dynamique des acteurs qui fait la pérennité du dispositif.

Carine GONZALEZ précise que la fonction indirecte du comité technique dans sa composition variée et la forte dynamique de participation, est de pouvoir identifier la dynamique économique du territoire à l'instant T en terme d'emploi, de formation et de développement économique. Le travail sur les projets locaux dans le cadre du dispositif LEADER, fédérant les consulaires, les partenaires sociaux, les services de l'emploi et les collectivités renforce aussi cette vision de l'activité et la spécificité des activités émergentes.

Robert Fores souligne l'intérêt de travailler, dans le cadre de la mise en place des colloques de la saisonnalité par la CPDTS, sur le partenariat avec la Catalogne du Sud avec le soutien en ingénierie du Pays.

Louis Caseilles, évoque les travaux sur le développement des activités de pleine nature en Haut Vallespir et plus précisément du VTT dans le cadre d'un partenariat transfrontalier. Ce projet porteur d'activité économique demande à être appuyé par le Pays. Il invite ainsi le Pays à participer à la prochaine réunion sur ce projet, bénéficiant de fonds européens dans le cadre du programme POCTEFA, qui se déroulera le 20 septembre prochain à Corsavy.
Par ailleurs il salue le travail des agents de la CCI sur l'antenne Vallespir concernant le développement économique dans le cadre du dispositif FISAC.
Enfin, il regrette que le Conseil Régional ne finance plus l'immobilier d'entreprise.

Antoine ANDRE, apporte quelques pistes de solutions en proposant, sur la question de l'accompagnement financier du Conseil Régional, dans le cadre du futur contrat de développement territorial, de bâtir et proposer à la région un plan décliné à l'échelle du territoire et faisant valoir les spécificités de ce dernier. Par ailleurs l'Assemblée des Territoires est aussi une instance qui peut relayer et appuyer ce type de réflexions et propositions car les autres territoires de la région sont aussi susceptibles d'avoir ce type de besoin.
Concernant le FEAMP, il est précisé que sur le programme, qui est dans sa phase de démarrage, une attention particulière sera apportée à la situation des femmes de pêcheur et à l'identification de pistes de travail et de projets pouvant améliorer leur situation d'emploi dans le cadre de cette activité professionnelle de pêche. Ces deux sujets seront travaillés dès 2017. Sur ce point Jacques COLOMINES informe que la DIRECCTE a récemment travaillé, sur le port de ST Cyprien, en partenariat avec l'OPCA sur un dispositif en faveur des salariés du port. Concernant les patrons de pêche, le dispositif reste à inventer et cela constitue une autre piste de travail, c'est un enjeu important. Jacques COLOMINES donne l'exemple d'un dispositif de formation expérimenté dans les Hautes Alpes, que toute personne, quel que soit son statut, pouvait intégrer par le biais d'un fonds mutualisé constitué de différents fonds cumulés, mis en place spécialement pour le projet.

Concernant la composition de la commission CBE, Jacques COLOMINES, propose que nous intégrions le Conseil Régional, un élu et un technicien.
Antoine ANDRE, propose de mobiliser le Conseiller Régional désigné pour le Pays, Guy-ESCLOPE.

Sur le projet de développement culturel, les deux directeurs des agences Pôles emploi du territoire proposent de travailler à l'identification des compétences disponibles et recherchées dans le secteur et notamment au niveau des techniciens.

Antoine ANDRE souligne la difficulté pour les associations culturelles de mobiliser des subventions dans le cadre de la programmation de spectacles et concerts et particulièrement auprès de la Région qui exige d'avoir au moins deux salariés dans l'association. La DIRECCTE précise qu'elle peut venir en appui pour rendre des avis, via l'inspection du travail, sur la qualité de l'emploi dans la structure à l'occasion de l'attribution de subventions.

Robert FORES, félicite l'équipe du Pays pour la qualité de son travail et sa dynamique. Philippe LENGLET, souligne l'intérêt de l'approche transversale des travaux animés par l'équipe, qui pour lui ne se retrouve pas ailleurs.

Concernant le nouveau site internet, les membres présents se réjouissent de pouvoir intégrer dans l'agenda de ce futur outil de communication, les évènements qu'ils organisent et faire part d'informations spécifiques pouvant porter sur le territoire et en lien avec les sujets travaillés au sein du Pays Pyrénées Méditerranée.

Le bilan 2016 et le programme d'actions 2017 sont validés à l'unanimité.

Enfin Carine GONZALEZ informe les membres présents qu'à l'occasion de l'envoi du relevé de décision de cette réunion, il leur sera demandé de s'inscrire aux différents groupes de travail proposés dans le plan d'action 2017 de cette commission.

Groupes de travail 2017

Poursuite de groupes de travail existants

- Création d'un annuaire des entreprises de la filière en lien avec la carte verte du Pays
- LEADER- Comité technique: Lancement communication territoire et grand public/ Elaboration du guide pour le porteur de projet

Nouveaux groupes de travail 2017

- Appui à la structuration de filières locales (mobilier en bois local, plateforme, etc.)
- Animation sur la structuration d'un réseau d'entreprises et d'acteurs sur le réemploi et la valorisation des déchets – Economie Circulaire
- FEAMP: Mise en place de la cellule d'émergence de projet
- Restructuration du Conseil de développement du PPM partenariat avec les 4 communautés de communes

<u>Conclusions</u>

Jacques COLOMINES fait part de sa satisfaction sur le travail présenté, la présence des partenaires sociaux et le caractère économique fort du plans d'actions 2017. Ces travaux confirment la pertinence de l'échelle de ce territoire pour agir dans le cadre du Comité de Bassin d'Emploi. Il confirme ainsi la validation, par la DIRECCTE, de ce projet de territoire qui fait sens et qui est partagé par les différents membres de la commission, dans leur diversité.